

ARRÊTÉ n° 220616AE001

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**HANAU LA PETITE PIERRE**

UN TERRITOIRE DE PROJETS

Bischholtz

Bosselshausen

Bouxwiller

Griesbach-  
le-Bastberg

Imbsheim

Riedheim

Buswiller

Dossenheim-  
sur-Zinsel

Erckartswiller

Eschbourg

Fröhmühl

Hinsbourg

Ingwiller

Kirrwiller

La Petite Pierre

Lichtenberg

Lohr

Menchhoffen

Mulhausen

Neuwiller-  
lès-Saverne

Niedersoultzbach

Obermodern-  
Zutzendorf

Obersoultzbach

Petersbach

Pfalzweyer

Puberg

Reipertswiller

Ringendorf

Rosteig

Schalkendorf

Schillersdorf

Schoenbourg

Sparsbach

Struth

Tiefenbach

Uttwiller

Weinbourg

Weiterswiller

Wimmenau

Wingen-sur-Moder

Zittersheim

Concertation préalable à la procédure de déclaration de projet pour la  
construction d'un hôtel « Royal Palace » à KIRRWILLER :  
Période de mise à disposition et d'ouverture des registres d'observations

Le Président de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre

Vu l'article L121-15-1 du code de l'environnement et suivant ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L103-2 ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 27 mai 2021 fixant les modalités de concertation préalable concernant les projets assujettis à une évaluation environnementale ;

Vu la réunion publique organisée le 13 juin 2022 à KIRRWILLER présentant les intentions du projet et la procédure, notamment les modalités de participation du public ;

DECIDE

ARTICLE 1 – La période de mise à disposition des informations et d'ouverture des registres d'observations de la concertation préalable à la déclaration de projet pour la construction d'un hôtel « Royal Palace » à KIRRWILLER se déroulera du lundi 20 juin 2022 au lundi 12 septembre 2022.

ARTICLE 2 – il est précisé que les informations concernant la procédure et le projet seront mis à disposition sur le site internet de la Communauté de Communes, au siège de la Communauté de Communes et dans la Mairie de KIRRWILLER, aux heures et jours habituels d'ouverture ;

ARTICLE 3 – il est précisé qu'un registre destiné aux observations de toute personne intéressée est mis à disposition du public à la Mairie de KIRRWILLER et au siège de la Communauté de Communes aux heures et jours habituels d'ouverture. Les observations peuvent également être envoyées par courriel à [accueil@hanau-lapetitepierre.alsace](mailto:accueil@hanau-lapetitepierre.alsace);

ARTICLE 4 – il est précisé qu'à l'issue de la concertation préalable, le conseil communautaire en arrêtera le bilan.

A Bouxwiller, le 16 juin 2022

Le Président  
Patrick MICHEL